

BILAN DE COMPÉTENCES

OBJECTIFS

- Mener une réflexion sur son parcours, ses motivations, ses besoins et ses envies, ses compétences professionnelles et extra professionnelles, afin d'identifier ses points d'appui et définir ses choix de carrière.
- Définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.
- Apprendre à communiquer sur son parcours, ses réalisations, son projet professionnel, ses atouts en vue de négocier un emploi, une formation ou une évolution de carrière.
- Amener la personne à identifier par elle-même ses solutions et lever ses freins avec la posture de coach.

CONTENU DE LA PRESTATION

Le Bilan de Compétences se déroule en 3 phases.

I. Un entretien préalable qui permet :

- D'analyser votre demande et vos besoins,
- De vous présenter la démarche (méthodologie, outils, interlocuteurs),
- De répondre à vos interrogations avant de vous engager dans cette réflexion sur soi.

II. Une phase d'investigation qui :

- Analyser votre parcours personnel et professionnel (expériences, motivations, difficultés, connaissances acquises),
- Identifier vos compétences professionnelles (savoir-faire, réalisations),
- Appréhender votre personnalité, vos valeurs professionnelles, vos motivations et vos centres d'intérêts,
- Elaborer les pistes envisageables et permettre d'engager une enquête métier en vue d'approfondir chacune des pistes,
- Mesurer les écarts, repérer les points de vigilance et les éventuels obstacles à la mise en œuvre d'un ou des projets envisagés.

Cette phase s'inscrit dans une démarche rétrospective et prospective.

III. Une phase de conclusion pour :

- Elaborer un plan d'actions à mettre en place pour la réalisation de votre projet professionnel,
- Remettre le document de synthèse, restituant le bilan, les recommandations et le plan d'actions du dernier entretien.

Une phase de suivi : entretien conseil post-bilan (entre 3 mois et 6 mois)

PUBLICS VISÉS

Tout public

PRÉ- REQUIS

Cette prestation n'exige pas de pré-requis, elle est ouverte aux publics de tous niveaux.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Entretiens individuels et confidentiels
- Travail personnel en autonomie guidée : passation de tests, recherches de repères sur les métiers et le marché du travail
- Rencontre avec des professionnels

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Un auto-positionnement sur l'atteinte des objectifs visés par la prestation
- Un questionnaire d'évaluation en fin de prestation

VALIDATION

Attestation de formation remise à l'issue de la prestation

LIEU DE LA FORMATION

En présentiel :

- Horizon Talents Conseil : 62 rue de Baigneux – 37250 VEIGNE
- Dans les locaux de votre entreprise.

En distanciel : Via Teams, Meet

ACCESSIBILITÉS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Conformément aux dispositions de l'annexe 8 de la circulaire interministérielle N° DGUHC 2007-53 du 30 Novembre 2007 relative à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation, des mesures d'effet équivalent, ont été prises. Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

DÉROULEMENT - DURÉE - DATES

Le bilan peut durer entre 18h et 24h suivant les attentes, soit 8 à 12 semaines.

Les séances peuvent durer entre 2h et 3h en fonction des disponibilités.

Le calendrier sera personnalisé en fonction de vos impératifs.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Avant de valider votre inscription, un entretien préalable d'une heure, sans engagement, avec l'une de nos consultantes sera réalisé.

Il a pour objectif de présenter notre centre et de vous informer sur le bilan de compétences, la démarche, la méthode et les outils utilisés.

Le démarrage de la prestation est possible dans un délai maximum de 11 jours à compter de l'entretien d'information.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

En 2024 :

- Analyse des enquêtes de satisfaction : **100 % de personnes Très satisfaite**
- Nous proposons une moyenne de **6 enquêtes métier** auprès de professionnel, afin de découvrir un métier. Cependant, ce choix est laissé à la libre appréciation du bénéficiaire
- La note d'appréciation sur la plateforme du CPF : **4,99/5**

CADRE RÉGLEMENTAIRE

D'après le Code du Travail, article 900-2 : « Le bilan de compétences permet à son bénéficiaire d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et motivations, afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation. »

Le bilan de compétence est également régi par les articles suivants :

Article L.6313-10 du code du travail / Article R.6321-2, R.6322-32, R.6322-33 / Article R. 6322-35 : Article R900-1 / Article R. 6322-38 / Article R. 6322-39 / Article R.6322-55, R.6322-50 / Article R.63-22-34 / Article R. 6322-44

LE FINANCEMENT

Le Bilan de compétences peut être financé par :

- **Votre CPF** "Compte Personnel de Formation" (<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>)
- **Le plan de développement des compétences** de votre entreprise
- **Un financement personnel**

Pour un bilan sur :

- 24 h : 1 900 €
- 20 h : 1 600 €
- 18 h : 1 400 €

CONTACT

Afin de prendre contact, étudier ensemble vos attentes
et les possibilités qui s'offrent à vous, contactez :

Claire Willard
Horizon Talents Conseil
62 rue de Baigneux
37250 Veigné
06.88.58.38.14
Horizontalentsconseil@gmail.com

Votre correspondant pour les personnes en situation de handicap :

Claire Willard (Directrice et Consultante RH) : 06.88.58.38.14

Un parking est à votre disposition pour accéder facilement aux locaux